



**Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du
Centre de loisirs adaptés la Maison Grandi-Ose
6 octobre 2020, 18 h 30
Via ZOOM**

Présences mardi 6 octobre 2020 :

Julie Parent, membre utilisateur et membre du CA
Bryan Paris, membre de soutien et membre du CA
Stéphane Bernier-Tremblay, membre de soutien et membre du CA
Claude Beaudoin, membre de soutien et membre du CA
Caroline Lupien, membre utilisateur et membre du CA
Hélène Houle, URLSM, partenaire
Daniel Giroux, membre utilisateur et membre du CA
Marianne Guay, membre employée
Ariane Gagnon, membre employée
Audrey Simard-Villemure, membre employée
Béatrice Lussier, membre employée
Karenne Côté, membre employée

Ressource présente :

Réjean Laprise,
Louise Boucher, Directrice de MGO
Guillaume Tremblay, firme comptable

Considérant que les règlements généraux ne suggèrent pas la tenue d'assemblée générale de façon virtuelle, une proposition déposée par M. Claude Beaudoin et appuyé par madame Julie Parent afin de tenir les assemblées générales de façon virtuelle.
Adopté à l'unanimité

AGE - 2020-01 Vérification du quorum

L'avis de convocation à cette assemblée a été adressé à tous les membres et aux partenaires ceux qui sont présents forment quorum. Le président du conseil d'administration, monsieur Réjean Laprise, déclare l'assemblée régulièrement et validement constituée.

AGE – 2020-02 Ouverture de l'assemblée

Le président du conseil d'administration souhaite la bienvenue aux membres présentes et déclare l'assemblée générale ouverte.

AGE - 2020-03 Nomination d'une présidence et d'un secrétaire d'assemblée

Le président du conseil d'administration propose que M. Réjean Laprise agisse à titre de président d'assemblée et que madame Louise Boucher agisse à titre de secrétaire.

AGE – 2020-04 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite par madame Julie Parent et appuyée par monsieur Stéphane Bernier-Tremblay, il est unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour suivant :

- AGE - 2020-01 Vérification du quorum
- AGE - 2020-02 Ouverture de l'assemblée
- AGE - 2020-03 Nomination d'une présidence et d'un secrétaire d'assemblée
- AGE - 2020-04 Adoption de l'ordre du jour

AGE – 2020-05 Adoption des modifications aux lettres patentes
AGE – 2020-06 Modifications aux règlements généraux
AGE – 2020-07 Nouveau libellé de mission
AGE – 2020-08 Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité

AGE – 2020-05 Adoption des modifications aux lettres patentes

Les modifications proposées s'inscrivent dans un processus d'identification organisationnelle. Le CA c'est attardé à réfléchir sur l'identité de base de MGO et en est arrivé à la conclusion qu'il reconnaissait MGO à titre d'organisme communautaire, financé ou non. Il s'engage à adopter le modèle organisationnel d'un organisme communautaire et les paramètres qui définissent le fonctionnement d'un organisme communautaire notamment par le modèle de gestion démocratique.

En résumé, Maison Grandi-Ose est un organisme communautaire qui gère un centre de loisir adapté, une ressource intermédiaire et d'autres services adaptés à une clientèle qui présente une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme.

Les modifications proposées aux lettres patentes, veulent refléter le tout.

- Changement de nom
- Changement du nombre d'administrateurs
- Modulation des objets
- Noms additionnels

Ces modifications vont également faciliter, du moins on l'espère, nos communications, nos représentations auprès des partenaires notamment les bailleurs de fonds.

RE - AGE – 2020-05 Adoption des modifications aux lettres patentes

Il est proposé par monsieur Claude Beaudoin, et appuyée par madame Caroline Lupien, d'adopter les modifications aux lettres patentes proposées :

- Changement de nom
- Changement du nombre d'administrateurs
- Modulation des objets
- Noms additionnels

Adopté à l'unanimité

AGE - 2020-06 Modifications aux règlements généraux

Les modifications proposées aux règlements généraux sont en lien direct avec celles proposées aux lettres patentes.

Elles veulent aussi faire refléter la volonté du CA de répondre aux critères définissant les organismes communautaires. Le tableau qui vous a été transmis présente l'ensemble des articles faisant l'objet de modifications : le Logo, tous les articles citant le nom de l'organisation, la composition du CA, les objets, précisions sur les différentes catégories de membres. Finalement, les articles ont fait l'objet de relecture pour préciser et ajuster les textes en fonctions des nouvelles appellations.

RE - AGE - 2020-06 Modifications aux règlements généraux

Il est proposé par madame Caroline Lupien, et appuyée par monsieur Bryan Paris, d'adopter les modifications aux règlements généraux proposés.

Adopté à l'unanimité

AGE – 2020-07 Nouveau libellé de mission

Dans tout son processus de réflexion stratégique les membres du CA se sont entendus sur un nouvel libellé de la mission. Celle-ci représentant mieux la diversité des services et la clientèle visée.

La Maison Grandi-Ose est un organisme à but non lucratif qui, par son offre de services diversifiée et adaptée, vise à développer l'autonomie, diminuer l'isolement social et apporter un soutien aux familles des personnes de tout âge, vivant avec une déficience intellectuelle, une déficience physique ou un trouble du spectre de l'autisme.

RE - AGE – 2020-07 Nouveau libellé de mission

Il est proposé par madame Julie Parent, et appuyée par monsieur Stéphane Bernier-Tremblay, d'adopter le nouveau libellé de mission proposé.

La Maison Grandi-Ose est un organisme à but non lucratif qui, par son offre de services diversifiée et adaptée, vise à développer l'autonomie, diminuer l'isolement social et apporter un soutien aux familles des personnes de tout âge, vivant avec une déficience intellectuelle, une déficience physique ou un trouble du spectre de l'autisme.

Adopté à l'unanimité

AGE – 2020-08 Levée de l'assemblée

Le président remercie, l'assemblée pour sa présence et les invite à demeurer en ligne pour la tenue de l'AGA.

Il est proposé par monsieur Bryan Paris, et appuyé par M. Claude Beaudoin, de lever l'assemblée générale extraordinaire.

Adopté à l'unanimité

Réjean Laprise, président

Louise Boucher, secrétaire